

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00478
Numéro SIREN : 911 677 599
Nom ou dénomination : 2A CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2023 sous le numéro de dépôt 7335

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023



N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ A LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2A CONSTRUCTION - SIREN : 911677599					Néant <input type="checkbox"/>		
Durée de l'exercice en nombre de mois 13					Durée de l'exercice précédent 12		
					Exercice N clos le 31/03/2023		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			010	012		
	Immobilisations incorporelles - Autres			014	016		
	Immobilisations corporelles			028	030	2 517	
	Immobilisations financières (1)			040	042		
	TOTAL I (5)			044	048	2 517	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production			050	052		
	Stocks marchandises			060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés			068	070	24 207	
	Créances autres (3)			072	074	2 099	
	Valeurs mobilières de placement			080	082		
	Disponibilités			084	086	21 185	
Charges constatées d'avance			092	094			
TOTAL II			096	098	47 492		
TOTAL GENERAL (I + II)					110	112	2 517
PASSIF					Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel				120	5 000	
	Ecart de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées				130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)				131	132	
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136	13 537	
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
	TOTAL I				142	18 537	
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	3 113	
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)			169	4 027	172	
	Produits constatés d'avance				174		
TOTAL III				176	38 126		
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180	56 664	
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

COPIE CERTIFIÉE
 CONFORME A L'ORIGINAL
 2A CONSTRUCTION
 SIREN au capital de 5 000 €
 543 RD - LA MALGRANCE
 Tel : 06 28 09 42 83
 Mail : 2aconstructionmancy@gmail.com
 Siret : 911 677 599 00019 - NPE : 4399C

2. **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2A CONSTRUCTION - SIREN : 911677599										□							
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/03/2023							
Ventes de marchandises						209				210							
Production vendue biens						215		dont export et livraisons intracommunautaires		214							
Production vendue services						217				218							
										199 632							
Production stockée										222							
Production immobilisée										224							
Subventions d'exploitation reçues										226							
Autres produits										230							
										140							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		199 772					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										234							
Variation de stock (marchandises)										236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)										238		84 803					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)										240							
Autres charges externes			dont crédit-bail mobilier					immobilier									
										242		48 226					
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243				244					
												777					
Rémunérations du personnel										250		37 328					
Charges sociales										252		10 177					
Dotations aux amortissements										254		2 517					
Dotations aux provisions										256							
Autres charges			Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259				262		17				
			Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260										
Total des charges d'exploitation (II)										264		183 845					
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270		15 926					
Produits financiers						(III)				280							
Produits exceptionnels						(IV)				290							
Charges financières						(V)				294							
Charges exceptionnelles			Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				(VI)		347		300						
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)						348								
Impôts sur les bénéfices						(VII)				306		2 389					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310		13 537					
B - RÉSULTAT FISCAL										312		13 537		314			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles										316							
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles										318							
Provisions non déductibles										322							
Impôts et taxes non déductibles										324		2 389					
Divers et intérêts excédentaires			247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC			248		330						
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)				249		251							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997							
Déductions	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342						
	Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989										
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138										
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer		344										
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993										
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992														
	Dont divers		Créance report en arrière du déficit				346						350				
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655										
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643										
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645										
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647										
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648										
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641										
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990													
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649													
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		15 926		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)												356					
Déficits antérieurs reportables														360			
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		15 926		372	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>2A CONSTRUCTION – SIREN : 911677599</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406		
		Autres		410		412		414		416		
Terrains				420		422		424		426		
Constructions				430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				440		442	4 100	444		446	4 100	
Installations générales, aménagements divers				450		452		454		456		
Matériel de transport				460		462	6 500	464		466	6 500	
Autres immobilisations corporelles				470		472	1 089	474		476	1 089	
Immobilisations financières				480		482		484		486		
TOTAL				490		492	11 689	494		496	11 689	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial				495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506		
Terrains				510		512		514		516		
Constructions				520		522		524		526		
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530		532	851	534		536	851	
Installations générales, aménagements divers				540		542		544		546		
Matériel de transport				550		552	1 300	554		556	1 300	
Autres immobilisations corporelles				560		562	366	564		566	366	
TOTAL				570		572	2 517	574		576	2 517	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
						19%	15% ou 12,8%	0%				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
	Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations	590	583	594	595				
	TOTAL				596	585	597	599				

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>2A CONSTRUCTION - SIREN : 911677599</u>						Néant <input type="checkbox"/>		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616			
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626			
	Provisions pour dépréciation							
	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
	TOTAL	680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
			Dotations	Reprises				
	Fonds commercial		681	683				
	Autres immobilisations incorporelles		700	705				
	Terrains		710	715				
	Constructions		720	725				
	Installations techniques, matériel et outillage		730	735				
	Installations générales agencements aménagements divers		740	745				
	Matériel de transport		750	755				
	Autres immobilisations corporelles		760	765				
	TOTAL		770	775				
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT								
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
2								
3								
4								
5								
6								
	TOTAL à reporter					780		
II DÉFICITS REPORTABLES								
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent						982	
	Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)						982 bis	
	Nombre d'opérations sur l'exercice						982 ter	
	Déficits imputés						983	
	Déficits reportables						984	
	Déficits de l'exercice						860	
	Total des déficits restant à reporter						870	
III DIVERS								
	Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380		
	N° du centre de gestion agréé					388		
	Montant de la TVA collectée					374	29 508	
	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	19 935	
	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2A CONSTRUCTION - SIREN : 911677599		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/03/2022 et clos le : 31/03/2023		Données en nombre de mois : 13	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	1
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	199 632
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	199 632
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	140
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	137
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	277
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	98 509
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	32 711
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	1 810
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	17
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	133 046
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	66 863
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	66 863
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	199 632
Effectifs au sens de la CVAE		023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/03/2022
Date de cessation		186	31/03/2023

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2A CONSTRUCTION - SIREN : 911677599 |

Néant

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :				

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MME	Nom complet	UTKAN ALEXIA	% de détention	100	Nb de parts ou actions	5000
Nom marital							
Naissance : Date	23/12/1976	N° Département	54	Commune	NANCY	Pays	
Adresse :	6 PLACE DE LONDRES						
	BATIMENT LES ETOURNEAUX						
	54500	VANDOEUVRE LES NANCY					
Titre		Nom complet		% de détention		Nb de parts ou actions	
Nom marital							
Naissance : Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :							

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/03/2022 au 31/03/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : 2A CONSTRUCTION	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 911677599	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD

Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD

dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM

Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD

Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :**III - CAS PARTICULIERS****CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N**

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 2A CONSTRUCTION

SIREN : 911677599

Attestation produite le 03/05/2023

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

Exercice ouvert le	01/03/2022	et clos le	31/03/2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0-B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2A CONSTRUCTION - SIREN : 911677599			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
4 RUE DES BALANCIERS					
54140 JARVILLE-LA-					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		<input type="checkbox"/>
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	15 926			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A		<input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		<input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré	Plus values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Time Expert
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : OGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné
Comptable : <input type="checkbox"/> Salarié ?					
AUPULSO (EURL)					
20B RUE VILLEBOIS MAREUIL					
54000 NANCY					
Examen de conformité fiscale (ECF)			<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF	

2A CONSTRUCTION

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 4 Rue des Balanciers – 54140 JARVILLE LA MALGRANGE
911 677 599 RCS NANCY

ASSEMBLEE GENERALE DU 27/07/2023 **et** **RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE** **L'EXERCICE CLOS LE 31 Mars 2023**

Madame,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/03/2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui sont présentés ont été élaborés dans le respect des principes de continuité, de constance des méthodes et de prudence.

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé, tous produits confondus, à 199.772 € HT pour un résultat bénéficiaire de 13.537 €.

2- SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

La société a connu un démarrage très correct pour son premier bilan grâce à la maîtrise des coûts et à la bonne gestion du personnel. Malheureusement, nous avons connu des hausses sur les prix d'achat de nos matériaux fin 2022. Une réévaluation de nos tarifs est nécessaire pour l'exercice prochain.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a pas effectué au cours de l'exercice écoulé d'activité de recherche et développement ou développer les actions effectuées en R & D au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31/03/2023 :

- . Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 199.632 €
- . Le total des produits d'exploitation s'élève à 199.772 €
- . Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 183.845 €
- . Le résultat d'exploitation ressort à + 15.926 €
- . Le montant des traitements et salaires s'élève à 37.328 €
- . Le montant des charges sociales s'élève à 10.177 €

423-2023-AM00-01

- . Le résultat financier ressort à 0 €
- . Le résultat exceptionnel ressort à 0 €
- . Le résultat avant impôt de l'exercice ressort à + 15.926 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel et financier de 0 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net de 13.537 €.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et les comptes de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Capital social :	5.000 €
Report à nouveau antérieur :	0 €
Résultat de l'exercice :	13.537 €
Réserve légale de 10% du capital :	500 €
Report à nouveau :	13.037 €

RAPPELS DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre de l'exercice 2022/2023.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal de l'ordre de 2.389 € qui correspondent à l'impôt sur les sociétés.

GESTION DE LA GERANCE

Nous vous rappelons que l'administration de la Gérance a été bonne durant cet exercice et nous vous remercions de bien vouloir lui donner quitus de sa gestion, d'approuver les comptes et le bilan qui vous sont présentés et de voter en faveur des résolutions qui seront mises aux voix.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

La Présidente :

Mme UTKAN Alexia, Présidente

2A CONSTRUCTION

SASU au capital de 5 000 €
4 Rue des Bateliers
54544 JARVILLE LA MALGRANGE
Tél : 03 28 00 42 89
Mail : 2aconstructionnancy@gmail.com
Siret : 911 677 599 00019 - APE : 4399C